

Publié le 23 mars 2026

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au château d'Ouézy sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant de Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER (arrivée à 18h45), Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Thomas LEROY (pouvoir à Florence GUÉRIN), Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Matthieu PICHON (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : Lydie MAIGRET

Date de convocation :

26.02.2026

06.03.2026

Date d'affichage

26.02.2026

06.03.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	31
Titulaires	29
Suppléants	2
Pouvoirs	4
Votants	35
<b>Quorum</b>	<b>23</b>

**Délibération n° 2026 / 28**

**Objet : FINANCES - Subventions aux associations**

Le Président se retire et ne prend pas part ni au débat ni au vote, notamment en raison de la fonction qu'il occupe en tant que Président de la Mission locale Caen la Mer Calvados Centre.

Il est proposé de voter une enveloppe globale de subventions se répartissant ainsi :

Les amis du moulin de la porte	350 €
Maison d'Assistantes Maternelles O'MAM'OUR	4 800 €
Epicerie sociale La passerelle en Val ès dunes	5 200 €
Mission Locale Caen la mer Calvados Centre	30 568 €
Ecole de musique POM	158 000 €
<b>Total</b>	<b>198 928 €</b>

Un débat s'instaure.

Une convention devra être établie pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Il est rappelé que la signature d'un contrat d'engagement républicain est désormais obligatoire pour les associations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

↳ À l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 350 € aux Amis du Moulin de la Porte ;

↳ À l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 4 800 € à la maison d'assistants maternels O'mam'our ;

↳ À l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 5 200 € à l'épicerie sociale La Passerelle en Val ès dunes ;

↳ À l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 30 578 € à la Mission Locale Caen la mer Calvados Centre ;

↳ À la majorité avec 6 abstentions, décide d'attribuer une subvention de 158 000 € à l'école de musique POM.

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

  
Le Président,  
Philippe PESQUEREL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*